CURACNÉ : MAPHAR rappelle les conditions de son utilisation

Abderrahim DERRAJI - 2018-04-16 09:54:00 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une lettre adressée aux professionnels de santé, le laboratoire Maphar rappelle les conditions de prescription et de délivrance du Curacné chez les patientes en âge de procréer. Ce produit est contre-indiqué chez la femme enceinte et, en l'absence de moyen de contraception efficace, chez la femme en âge de procréer. Les femmes en âge de procréer doivent suivre une contraception efficace qu'elles doivent démarrer au moins un mois avant l'instauration du traitement par Isotretinoine poursuivie pendant toute la cure et pendant 1 mois après l'arrêt du traitement. Cliquez sur le lien pour en savoir plus : https://pharmacie.ma/uploads/pdfs/curacne_--.pdf